



DÉPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE
COMMUNE DE SISTERON

DMSC 2025-02-19

DÉCISION DU MAIRE

OBJET : Convention pour l'exposition de dessins de Sébastien ALLART en partenariat avec la Galerie DIMEX – 5 avenue Gay Lussac – 13470 Carnoux-en-Provence, représentée par monsieur Romain DOLCE, galeriste.

Le Maire de la Commune de SISTERON,

VU la délibération du Conseil Municipal, n° 2020-03-06-SG du 23 Mai 2020, conférant certaines délégations au Maire, conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

VU la proposition d'exposition de la Galerie DIMEX 5 avenue Gay Lussac – 13470 Carnoux-en-Provence, représentée par monsieur Romain DOLCE, galeriste, pour une exposition de dessins de Sébastien ALLART à l'Espace d'Ornano du Musée Gallo-Romain – 8 rue Saunerie de la ville de Sisteron.

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'établir une convention de partenariat.

D E C I D E

ARTICLE 1 : de signer une convention de partenariat avec la Galerie DIMEX référencée ci-dessus, pour la mise en place de l'exposition pour deux expositions de peintures et dessins citées ci-dessus avec la Galerie DIMEX de dessins de Sébastien ALLART à l'Espace d'Ornano, qui établit les obligations de chaque partie et les conditions des expositions.

Cette exposition aura lieu du samedi 5 avril au samedi 14 juin 2025 inclus.

La convention prendra effet à compter de la date de prise en charge des œuvres par la Ville jusqu'à la date du retour à la galerie. Une fiche de dépôt, signée par chacune des parties, sera établie détaillant chaque œuvre.

ARTICLE 2 : Des frais pour la mise à disposition des œuvres seront facturées à la ville de Sisteron à hauteur de 1.000 € TTC par la Galerie DIMEX.

Le paiement se fera par virement administratif sur facture libellée à la Maire.

ARTICLE 3 : Les dépenses et les recettes seront inscrites au Budget Communal.

ARTICLE 4 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal.

ARTICLE 5 : Ampliation en sera adressée à Madame le Receveur municipal, Monsieur le Préfet des Alpes-de-Haute-Provence et monsieur Romain DOLCE, galeriste, représentant la galerie DIMEX.

Fait à SISTERON, le 18 mars 2025

Le Maire,
Daniel SPAGNOU